

## **Analyse des accidents du travail et des réparations des préjudices corporels dans le secteur officiel : Etude de cas l'Institut National de Sécurité Sociale dans la Province du Haut-Katanga en République Démocratique du Congo**

### **[ Analysis of Work Accidents and Injury Compensation in the Official Sector: Case Study the National Institute of Social Security in the Province of Haut-Katanga in the Democratic Republic of Congo ]**

*Kalumba Ilunga Cléophas<sup>1</sup>, Mukalay wa Mukalay Abdon<sup>2</sup>, Nfiama Bitambile Baltazar<sup>3</sup>, Luboya Numbi Oscar<sup>4</sup>, and Kabyla Ilunga Benjamin<sup>4</sup>*

<sup>1</sup>Médecine du Travail, Faculté de Médecine, Université de Lubumbashi, RD Congo

<sup>2</sup>Santé Publique, Faculté de Médecine, Université de Lubumbashi, RD Congo

<sup>3</sup>Psychologie, Faculte de Psychologie, Université de Lubumbashi, RD Congo

<sup>4</sup>Santé Publique, Faculté de Médecine, Université de Lubumbashi, RD Congo

---

Copyright © 2018 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** During this study, we used the professional risk, pension service and financial sheets of two directorates of the National Institute of Social Welfare of Haut-Ktanga for the study of different variables. In total, we analyzed 251 cases and of which the year 2012 recorded more accidents at work than other years, ie 32.3%. The male sex represents 92.8% of the accidents at work. The married are the most rugged, almost 95%. The seniority range from 2 to 7 years is the most accident-stricken with 38.2% of cases. The mining sector is the most rugged sector with 70.1%. Married people are the most rugged, about 95% of the population of our study.

The seniority period ranging from 2 to 7 years experienced many more accidents, ie 38.2% of the cases. The mining sector is the most rugged sector with 70.1% and the miners are the most rugged of our study with 52%. The total costs of care and compensation have increased overall over the 2008-2012 period with a peak in 2010 of more than 250 million CDF. On the other hand, the compensation costs do not depend on the accident sector, the places where the accidents occurred and the age of the victims.

**KEYWORDS:** Accident at work, victim, repair, corporal damage.

**RESUME:** Au cours de cette étude, nous avons utilisé les fiches des risques professionnels, de service de pension et des finances de deux directions de l'Institut National de Sécurité Sociale du Haut-Katanga pour l'étude de différentes variables. Au total, nous avons analysé 251 dossiers et parmi lesquels l'année 2012 a enregistré plus d'accidents du travail que d'autres années soit 32,3%. Le sexe masculin au représente 92,8% des accidentés du travail. Les mariés sont les plus accidentés, soit près de 95%. La tranche d'ancienneté allant de 2 à 7 ans est la tranche la plus accidentée avec 38,2% des cas. Le secteur minier est le secteur le plus accidenté avec 70,1%. Les mariés sont les plus accidentés, soit près de 95% de la population de notre étude. La tranche d'ancienneté allant de 2 à 7 ans a connu beaucoup plus d'accidents soit 38,2% des cas. Le secteur minier est le secteur le plus accidenté avec 70,1% et les mineurs sont les plus accidentés de notre étude avec 52%. Les frais totaux de prise en charge et d'indemnisation ont globalement augmenté sur la période 2008-2012 avec un pic en 2010 de plus de 250 millions

de FC. Par contre les frais d'indemnisation ne sont pas fonction du secteur d'accident, des lieux de survenance des accidents et de l'âge des victimes.

**MOTS-CLEFS:** Accident du travail, victime, réparation, dommage corporel.

## **1 INTRODUCTION**

A travers le monde, de centaines de millions des travailleurs sont exposés à des risques physiques, biologiques, chimiques, psychosociaux ou ergonomiques sur leur lieu de travail, risques qui sont à l'origine des maladies et traumatismes. D'après le BIT, des conditions déplorables de santé et de sécurité au travail sont responsables chaque année, à travers le monde, de 270 millions de victimes d'accidents sur leur lieu de travail et 160 millions de maladies liées à leurs activités **(1)**.

A l'échelle mondiale, près d'un accident de travail mortel sur cinq a lieu en Afrique. Pourtant le « continent noir » ne représente que 2% des emplois dans le monde **(2)**.

## **2 PROBLEMATIQUE**

Tout en ayant à l'esprit pour chaque catégorie des travailleurs des contraintes, il peut y avoir une conjonction des causes endogènes et exogènes qui peuvent se présenter en facteurs favorisant la survenue des risques professionnels entre autres :

- Le non-respect des normes de santé et sécurité au travail ;
- Le manque d'information et de formation sur les risques professionnels ;
- L'ancienneté à un poste de travail ;
- Le stress dû au principe d'accident zéro etc.

A ce jour, nous nous sommes intéressés à ce sujet afin de comprendre les facteurs explicatifs des risques professionnels dans les entreprises du secteur formel dans la province du Haut-Katanga de 2008- 2012.

## **3 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE**

Déterminer les facteurs explicatifs des accidents du travail et l'impact financier de la réparation des accidents du travail sur la production au niveau de l'Institut National de Sécurité Sociale au niveau de la Province du Haut-Katanga en République Démocratique.

## **4 CADRE D'ÉTUDE**

### **4.1 DELIMITATION SPATIALE**

Cette étude a été menée auprès de deux directions provinciales de l'Institut National de Sécurité Sociale (Lubumbashi et Likasi) dans la province du Haut - Katanga.

### **4.2 CRITÈRES D'INCLUSION**

- Etre travailleur affilié à l'Institut National de Sécurité Sociale dans la province du Haut-Katanga Katanga ;
- Avoir connu un accident de travail avec un dossier déclaré et clôturé durant la période d'étude ;
- Déclarer l'âge, le sexe, la profession, l'entreprise.

### **4.3 CRITÈRES DE NON INCLUSION**

Sont exclus de cette étude, tous les dossiers ne répondant pas aux critères d'inclusion ci-haut cités.

## 5 METHODE, TECHNIQUE ET MATERIEL D'ETUDE

### 5.1 NATURE ET POPULATION D'ÉTUDE

Il s'agit d'une étude transversale rétrospective descriptive basée sur la fouille documentaire des archives de l'INSS (Fiche modèle A1, A2, A3, A4, les registres et les documents comptables) portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2012.

### 5.2 POPULATION CIBLE

La population d'étude est constituée de tous les dossiers des accidentés affiliés traités et cloturés durant la période de notre étude.

### 5.3 ECHANTILLONNAGE

Il s'agissait d'un échantillonnage exhaustif prenant en compte tous les cas d'accidents de travail déclarés et traités dans ces deux directions.

### 5.4 LA TAILLE DE L'ÉCHANTILLON

Au total 251 dossiers d'accidents de travail déclarés et traités dans les deux directions du 1<sup>er</sup> Janvier 2008 au 31 décembre 2012.

### 5.5 COLLECTE DES DONNÉES

Une fiche de collecte a été élaborée pour la circonstance et a servi à la collecte des données statistiques tant dans les dossiers d'enregistrement qu'au niveau des services financiers pour ce qui concerne les coûts du 1<sup>er</sup> Janvier 2008 au 31 Décembre 2012.

### 5.6 TECHNIQUE

Nous avons eu recours aux documents du service des risques professionnels (Fiches Modèle A1, A2, A3, A4 en annexe), les registres des déclarations des accidents de travail et les documents comptables pour les paiements des soins médicaux et des rentes.

## 6 RESULTATS

### 6.1 FREQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DECLARES ET TRAITES

*Tableau 1. Fréquence des accidents du travail déclarés et traités par année*

Année	Nombre d'accidents de travail déclarés et traités	Pourcentage
2008	33	13,1%
2009	50	19,9%
2010	38	15,1%
2011	49	19,5%
2012	81	32,3%
Total	251	100,0%

Les données de notre étude, nous montrent que l'année 2012 a enregistré au cours de notre étude plus d'accidents du travail que d'autres années soit 32,3%.

## 6.2 TECHNIQUE STATISTIQUES PAR TRANCHE D'ÂGE, LE SEXE ET LA SITUATION MATRIMONIALE

**Tableau 2.** Répartition des victimes d'accidents du travail selon la tranche d'âge (en années)

Tranches d'âge (ans)	Effectif	Pourcentage
20-25	7	2,8%
26-31	51	20,3%
32-37	33	13,1%
38-43	51	20,3%
44-49	35	13,9%
50-55	32	12,7%
56-61	33	13,1%
62-67	8	3,2%
68-73	1	0,4%
Total	251	100,0%

Les tranches d'âge allant 26-31 ans et 38-43 ans ont connu beaucoup plus d'accidents soit chacune 20,3% des cas.

**Tableau 3.** Répartition des victimes d'accidents de travail par sexe

Sexe	Effectif	Pourcentage
Féminin	18	7,2%
Masculin	233	92,8%
Total	251	100,0%

Le sexe masculin représente 92,8% des accidentés du travail au cours de la période de notre étude (2008-2012).

## 6.3 SITUATION MATRIMONIALE

**Tableau 4.** Situation matrimoniale

Situation matrimoniale	Effectif	Pourcentage
Célibataire	7	2,8%
Marié	238	94,8%
Veuf	6	2,4%
Total	251	100,0%

Les mariés sont les plus accidentés, soit près de 95% de la population de notre étude.

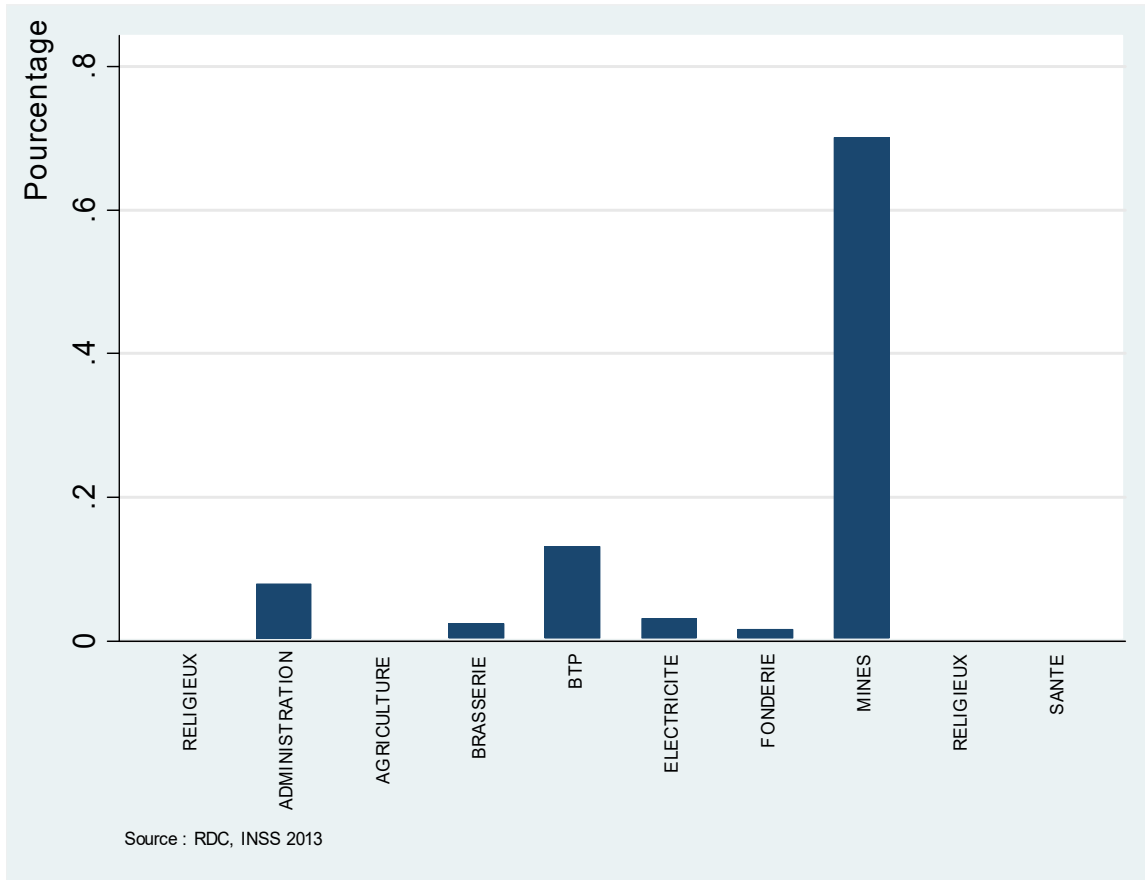
## 6.4 RÉSULTATS SELON L'ANCIENNETÉ DES VICTIMES D'ACCIDENT DU TRAVAIL

**Tableau 5.** Répartition des victimes d'accidents du travail selon l'ancienneté (en années)

Ancienneté (par tranche)	Effectif	Pourcentage
2-7	96	38,2%
8-13	66	26,3%
14-19	20	8,0%
20-25	30	12,0%
26-31	30	12,0%
32-37	7	2,8%
38-43	2	0,8%
Total	251	100,0%

La tranche d'ancienneté allant de 2 à 7 ans a connu beaucoup plus d'accidents soit 38,2% des cas.

### 6.5 RÉSULTATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉS



**Fig. 1. Répartition des victimes d'accidents du travail par secteur d'activités**

Les données de notre étude montrent que le secteur minier est le secteur le plus accidenté de notre étude avec 70,1%.

### 6.6 ANALYSE DES RÉSULTATS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

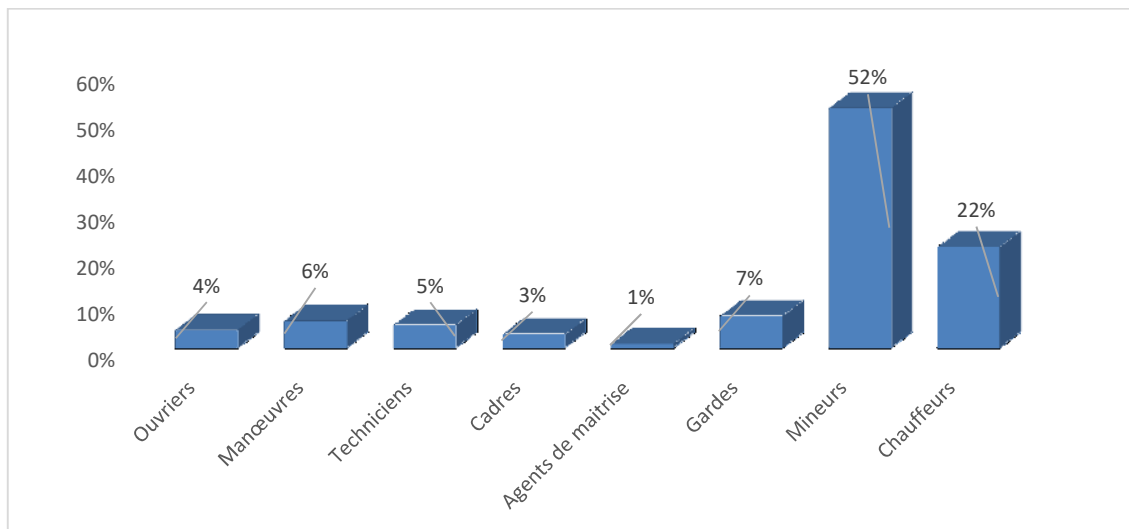


Fig. 2. Répartition des accidents de travail selon la fonction

Les mineurs sont les plus accidentés de notre étude avec 52%.

### 6.7 ANALYSE DES VARIABLES DESCRIPTIVES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT)

#### 6.7.1 LIEU DE SURVENANCE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

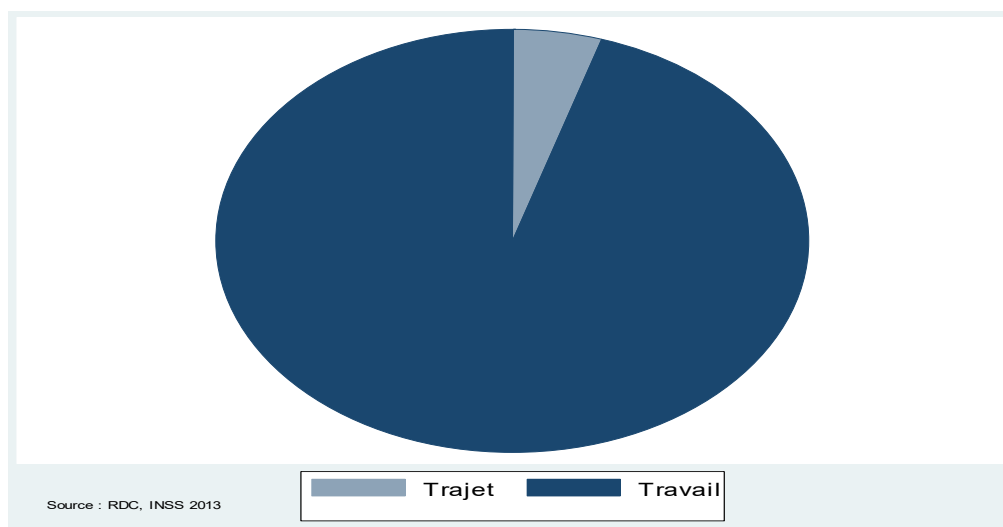


Fig. 3. Répartition des accidents du travail selon les lieux

Les accidents survenus sur les lieux du travail sont les plus fréquents que ceux du trajet soit 95,2%.

### 6.7.2 NATURE DES LÉSIONS

Tableau 6. Répartition des accidents de travail selon la nature des lésions

Nature des fractures	Effectif	Pourcentage
Ankylose	2	0,8%
Fracture	133	53,0%
Plaie	116	46,2%
Total	251	100,0%

Les fractures sont les lésions les plus fréquentes rencontrées avec 53%.

### 6.7.3 SIÈGE DES LÉSIONS

Tableau 7. Répartition des accidents de travail selon les sièges des lésions

Localisation des lésions	Effectif	Pourcentage
Membres inférieurs	78	21,3%
Membres supérieurs	173	47,1%
Plaie	116	31,6%
Total	367	100,0%

La majorité des sièges de lésions (47,1%) se trouve au niveau des membres supérieurs.

### 6.7.4 FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL SELON L'ISSU

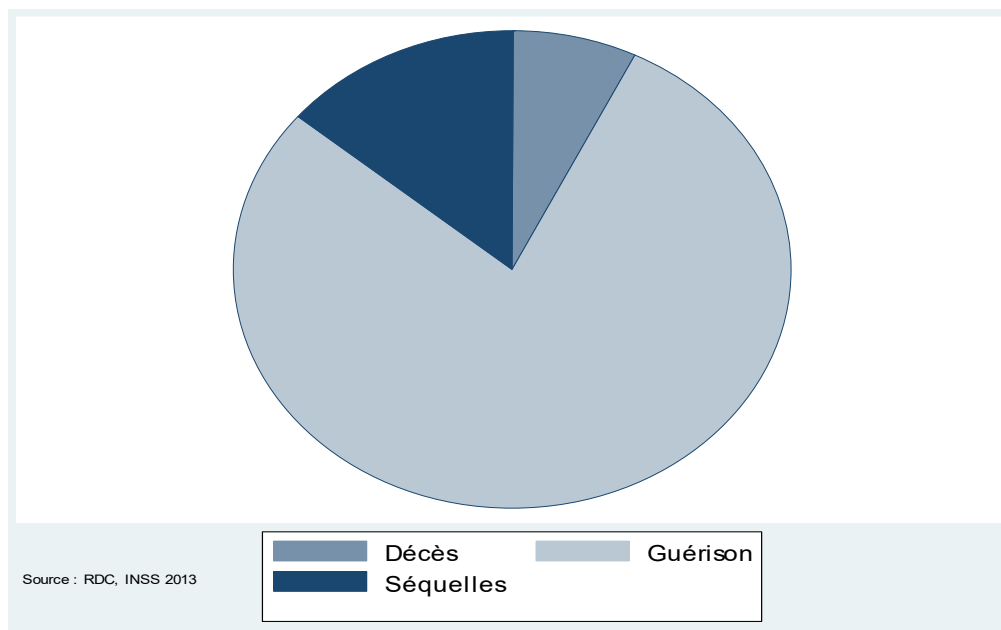
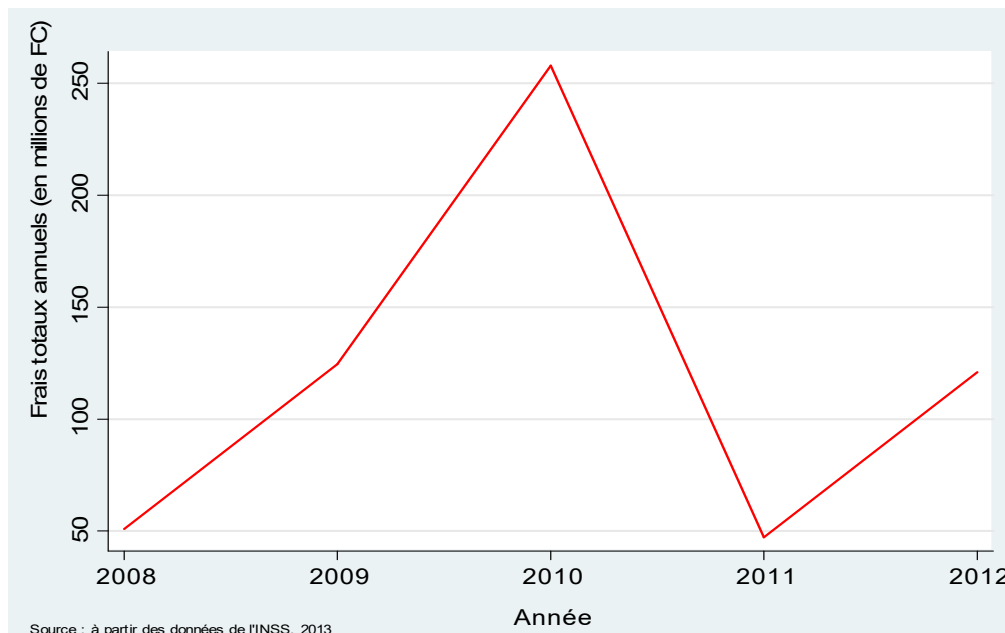


Fig. 4. Répartition des accidents du travail selon l'issue

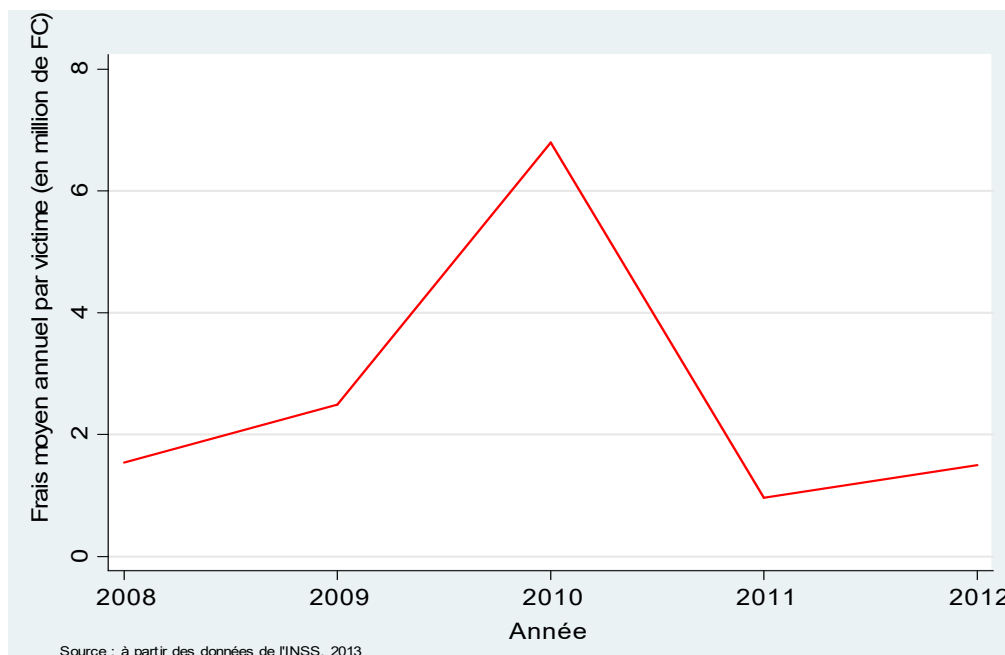
Plus de 75% des victimes d'accident du travail s'en sortent relativement bien.

### 6.8 EVALUATION DES COÛTS DIRECTS DES AT



**Fig. 5. Evolution des frais totaux annuels payés aux victimes d'accident du travail de 2008 à 2012**

Les frais totaux ont globalement augmenté sur la période 2008-2012 avec un pic en 2010 de plus de 250 millions de FC.



**Fig. 6. Evolution des frais moyens annuels par victime d'accident du travail de 2008 à 2012**

Les frais moyens annuels par victime ont globalement chuté sur la période 2008-2012 avec un pic observé en 2010. En début comme en fin de période, ces frais sont restés inférieurs à 2 millions de FC.



**Tableau 8. Statistiques caractéristiques des frais d'indemnisation payés aux victimes d'accident du travail**

Année	Dépenses payées pour la réparation des accidents de travail par indemnisation				
	Total	Minimum	Moyenne	Maximum	Ecart-type
2008	50 807 028	6 375	1 539 607	39 312 000	6 831 457
2009	124 571 172	7 894	2 491 423	39 312 000	8 525 543
2010	258 103 287	8 835	6 792 192	131 056 100	23 327 918
2011	47 132 963	26 847	961 897	26 208 000	3 716 363
2012	121 126 782	759	1 495 392	39 312 000	6 158 940
Période 2008-2012	601 741 233	759	2 397 375	131 056 100	10 920 282

On note une forte disparité dans les frais payés aux victimes d'accident du travail.

**Tableau 9. Résultats de la mesure des effets de certaines variables sur les frais d'indemnisation payés aux victimes d'accident du travail sur la période 2008-2012**

Variable dépendante : Frais d'indemnisation payés à la victime d'accident du travail						
Source	Somme des carrés de type III	Ddl	Moyenne des carrés	D	Significativité (p-value)	
Ordonnée à l'origine	14033486722060,200	1	14033486722060,200	,128	,721	
	8284259251844930,000	75,576	109614539379779,000			
Secteur d'activité	222949231824339,000	12	18579102652028,300	,149	1,000	
	29506512095861100,000	236	125027593626530,000			
Lieux d'accident	51642766565882,400	1	51642766565882,400	,413	,521	
	29506512095861100,000	236	125027593626530,000			
Age	26641348431526,900	1	26641348431526,900	,213	,645	
	29506512095861100,000	236	125027593626530,000			

Les résultats du tableau montrent que les frais d'indemnisation ne sont pas fonction du secteur d'accident, des lieux de survenance des accidents et de l'âge des victimes.

**Tableau 10. Evolution du nombre d'accidents du travail, du nombre de décès et du taux de mortalité par année de 2008 à 2012**

Année	Nombre d'AT	Nombre de décès	Taux de mortalité
2008	33	2	6,1%
2009	50	4	8,0%
2010	38	3	7,9%
2011	49	4	8,2%
2012	81	5	6,2%
Total	251	18	36,3%

L'année 2011 a connu un taux de décès légèrement élevé que l'année 2009 soit respectivement 8,2% et 8,0%

## 7 DISCUSSION

L'année 2012 est l'année la plus accidentée avec 81 cas d'accidents du travail et 5 décès sur les 251 accidentés du travail pour les 5 années de notre étude.

### 7.1 FREQUENCE DES ACCIDENTS TRAVAIL DECLARES ET TRAITES

Au cours de la période 2008-2012, 251 accidents de travail ont été traités et cloturés au niveau de deux directions Provinciales de l'INSS dans la province du Haut- Katanga. Le nombre d'accidents du travail annuel déclaré et traité de 2008 à 2012 suit une tendance erratique sensiblement haussière passant de 33 accidents en 2008 à 81 accidents en 2012 au Katanga.

Par contre en Tunisie, d'après les données de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) sur la période 2007-2011, l'évolution du nombre d'accidents du travail suit une tendance erratique baissière passant de 45 112 AT en 2007 à 43 326 AT déclarés en 2011. (<http://www.cnam.nat.tn>). Dans l'Union Européenne, pendant la période 2002-2006, on a noté une baisse importante de 20% du nombre d'accidents du travail et les objectifs pour la période 2007-2012 visent à les réduire à nouveau de 25 % (Eurostat, Octobre 2012).

Cette tendance pourrait s'expliquer par les efforts de prévention réalisés dans le domaine de santé et sécurité au travail dans l'Union Européenne. Ces efforts sont d'autant plus remarquables au cours de cette décennie que la tendance erratique observée de 1990 à 1999 a pu être inversée **(3)**.

L'ignorance des travailleurs dans la connaissance de leurs droits est un facteur important. Les accidents importants seraient probablement les plus déclarés.

Malgré l'adoption par les pays membres de l'OIT et l'entrée en vigueur depuis le 11 août 1981 de la convention n°155 sur la sécurité et la santé des travailleurs, il existe des disparités, d'un pays à un autre, dans la définition des accidents de travail. Ceci rend la comparaison des informations de divers pays peu fiable.

## **7.2 ANALYSE DES STATISTIQUES PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE**

Dans la province du Haut-Katanga, les entreprises utilisent généralement plus les travailleurs âgés de 20 à 53 ans. Cette couche de population constitue probablement la main d'œuvre la plus utilisée dans les entreprises.

Dans cette tranche d'âge tant convoitée par les entreprises de la province de Katanga, les tranches d'âge les plus exposées aux risques d'accidents de travail, au regard des données de l'étude, sont celles de 26-31 ans, 38-43 ans et 44-49ans qui présentent respectivement 20,3%, 20,3% et 13,9% des accidents de travail déclarés et traités. Notons que la tranche d'âge comprise entre 26 et 43 ans présente plus de la moitié (53,7%) des accidents déclarés et traités.

Aux Etats-Unis, les travailleurs dont la tranche d'âge est comprise entre 25 et 34 ans sont les plus victimes d'accidents de travail **(4)**.

En France, les données de 1994 révèlent que les nombreux accidentés ont au plus 30 ans **(5)**. Au Bénin, pour Fayomi et collaborateurs, les accidentés de travail pris en charge par la sécurité sociale étaient des sujets âgés de 40 à 49 ans **(6)**. Par contre, les données de l'annuaire statistique de la CNSS de Ouagadougou sont similaires aux nôtres où la tranche d'âge la plus touchée est de 25 à 30 ans **(7)**.

Dans notre étude, le sexe masculin est le plus touché par les accidents de travail soit 92,8% d'accidents de travail. La dangerosité des métiers exercés par les hommes explique en grande partie cette différence importante. Par ailleurs, la plus grande attention portée à la prévention des risques chez les femmes explique cette grande disparité. Cette observation corrobore celle de l'étude faite par Ahoua Nogbouen de la Côte d'Ivoire dont les statistiques affichent 87,5% des hommes contre 12,5% des femmes **(8)**.

En Europe, selon Eurostat, les accidents de travail seraient beaucoup plus fréquents chez les hommes que chez les femmes, avec un ratio deux fois plus élevé voire trois fois plus en Allemagne **(9)**.

Quand on s'intéresse à la situation matrimoniale des victimes des accidents de travail déclarés et traités, en on dénombre 94,8% qui sont des mariés.

## **7.3 ANALYSE DES RESULTATS SELON L'ANCIENNETE DES VICTIMES D'AT**

Le nombre d'accidents de travail déclaré à l'Institut National de Sécurité Sociale décroît selon l'ancienneté avec un taux élevé au cours des cinq (05) premières années d'expérience. Dans notre étude, les travailleurs dont l'ancienneté est comprise entre 2 et 7 ans sont les plus accidentés soit avec 38,2%.

Ces résultats sont comparables à ceux de l'Union Européenne (UE) qui ont montré que les travailleurs qui avaient moins d'un an dans l'entreprise en 2008 représentaient 34,9% des accidentés et 30,4% en 2009. La même étude en 2004 sur une période de trois (03) ans (2002 à 2004) montrait que 28,3% des AT surviennent au cours de la première année de travail dans l'entreprise et que plus de 59% des accidents ont lieu dans les cinq premières années d'activités. Le manque d'expérience jouerait donc un rôle certain dans la survenance des AT **(10)**.

Au cours de notre étude, nous avons constaté que le nombre d'accidents de travail diminue avec l'ancienneté dans les entreprises mais par contre les travailleurs dont l'ancienneté est de 5 ans représentent une proportion de 18,9%. Les plus anciens (38-43 ans) représentent 0,8%. Il y a lieu de signaler que l'expérience professionnelle constitue un des éléments de maîtrise de risques professionnels et par conséquent elle est à la base de la maîtrise et de la prudence au travail.

Cette explication soutient les études réalisées par A. Brun et J. Simon en 1997 en France, où il est signalé que les 3 premières années d'emploi sont à risque **(11)**.

#### **7.4 ANALYSE DES RESULTATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITES**

Le secteur minier, avec 70,1% de cas, est le secteur le plus affecté par les accidents de travail et cela trouve sa justification par le fait qu'il constitue l'activité principale de l'économie de la province du Katanga voire de la RD Congo. En RD Congo et précisément au Katanga dans sa partie Sud, la situation est contraire à d'autres pays comme le Bénin qui dénombrait 31,7 % de cas d'accidents dans les industries manufacturées contre 21,4 % enregistrés dans les transports et communications **(12)**.

Les auteurs justifient cette situation par le fait que les petites entreprises de fabrication se sont multipliées ces dix dernières années avec la recomposition du tissu économique et le libéralisme institué. Ces deux secteurs regroupent la majorité des travailleurs inscrits à la caisse de sécurité sociale. Il s'agit surtout des travailleurs de faibles qualifications professionnelles.

Paradoxalement, les bâtiments et les travaux publics ne représentent plus que 10,8 % des accidents déclarés alors que c'est le secteur qui conserve un niveau élevé de risque d'accidents. En Europe, 1 accident sur 5 provient des bâtiments et travaux publics **(13)**.

Si au Bénin, le taux reste encore bas, c'est parce que les entreprises de bâtiments et de travaux publics qui déclarent effectivement leur personnel à la sécurité sociale ne sont pas nombreuses. La plupart des entreprises de BTP sont de petite taille et de caractère informel. Elles utilisent souvent des tâcherons qui ne sont ni déclarés, ni couverts par la sécurité sociale.

En Amérique latine, l'augmentation des effectifs du secteur du bâtiment et le développement de ce secteur, surtout au Brésil et au Mexique, auraient déclenché une forte progression des accidents mortels, qui serait passé de 29 500 à 39 500 au cours de cette même période.

Pour M. Jukka Takala, Directeur du programme SAFEWORK au BIT, l'explique par le fait que le problème est que, dans les pays nouvellement industrialisés, la plupart des travailleurs viennent des régions rurales, sont peu qualifiés et ignorent pratiquement tout de la sécurité au travail. Pour la plupart ils n'ont jamais travaillé sur des grosses machines, et certains ne savent rien, ou à peine, des risques du travail industriel, avec des appareils électriques par exemple. De sorte qu'ils n'ont absolument pas conscience du danger qu'ils courent avec ces machines et ces appareils **(14)**.

#### **7.5 ANALYSE DES RESULTATS SELON LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE**

La classe des exécutants, quelque soit le secteur d'activité, constitue le groupe le plus accidenté et cela s'explique par le fait qu'ils sont les plus utilisés dans le secteur de production et par conséquent, ils manipulent plus quotidiennement les machines et les outils à mains. Ceci explique le taux élevé enregistré chez les mineurs et les chauffeurs (toute catégorie confondue) qui représentent respectivement 24,3% et 16,7% des cas dans notre étude.

Au Burkina Faso, les ouvriers et les manœuvres (36,24% et 36,68%) sont également les plus touchés **(15)**. Aux Etats-Unis en 1993 où les statistiques ont montré que les ouvriers constituent la classe de travailleurs la plus touchée par les accidents de travail **(25)**.

#### **7.6 ANALYSE DES VARIABLES DESCRIPTIVES DES ACCIDENTS DE TRAVAIL (AT)**

##### **7.6.1 LIEU DE SURVENANCE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL**

La plupart (95,2%) des accidents surviennent sur le lieu du travail, notamment lors de l'exécution de tâches. Ceci s'explique par l'exposition des travailleurs aux dangers dus à la manutention, à la projection d'objets et à d'autres types d'exposition, aux objets durs etc... Les mauvaises méthodes de soulèvement, les charges trop pesantes ou trop encombrantes, le défaut de protection individuelle sont autant de facteurs auxquels on attribue ces types d'accidents **(16)**.

### **7.6.2 NATURE DES LÉSIONS**

Dans cette étude, les fractures représentent une proportion importante (53%) des conséquences des accidents de travail suivies de l'atteinte des parties molles telles que les plaies (46,2%). En Europe en général, la situation est bien différente : les contusions et les fractures représentent la principale forme de lésion avec 26% des AT et plus d'un accident sur deux (52,6%) sont des lésions de type articulaire (17). Par contre en France, les plaies sont les principaux types de blessures (23,6 %) (8). Les parties molles du corps humain sont les plus exposées aux traumatismes directs. A cela s'ajoute le manque de la protection individuelle.

Les traumatismes thoraciques dans notre étude sont fréquents et parmi lesquelles beaucoup ont été à la base des décès.

### **7.6.3 SIÈGE DES LÉSIONS**

Dans cette étude, les lésions observées à la suite des accidents portent dans une proportion significative (68,9%) sur les membres supérieurs et plus sélectivement sur le bras droit 20,5% et le bras gauche 14,9%. Cette situation dans notre Pays en général et précisément dans la province de Katanga trouve son explication dans le manque de la notion de port des équipements de protection individuelle (EPI) et également de la notion de risques professionnels en tenant compte de poste de travail ou du secteur d'activités.

Au Bénin, dans l'étude faite par FAYOMI et collaborateurs en 1993, les lésions siègent préférentiellement au niveau des membres supérieurs et inférieurs dans les proportions (22,5% et 11,8%) qui s'expliquent par manque du port des équipements de protection individuelle (EPI) tels que les gants et les bottes. Si ces équipements existent voire disponibles, leur utilisation correcte devra prendre en compte l'amélioration de leur confort et de leur qualité (4).

### **7.6.4 FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC CONSÉQUENCES**

La fréquence des accidents ayant entraîné des conséquences ne suit aucune logique et ne peut donc pas être comparée à la fréquence des accidents de travail en général. Dans notre étude, nous constatons que, au cours de la période 2008-2012, 78,9% des victimes d'accidents de travail sont guéries de leurs lésions, 13,9% portent des séquelles et 7,2% n'ont pas survécu aux accidents de travail (soit 18 cas de décès). Parmi ces derniers qui sont tous décédés suite aux fractures, on dénombre 10 dans le secteur des mines et 4 dans le secteur des BTP.

### **7.7 EVALUATION DES COÛTS DIRECTS DES AT**

Les deux directions de l'institut national de sécurité sociale du haut-katanga ont dépensé 0,60% de la production pour la réparation des accidents de travail par l'indemnisation en espèce ou en nature. En effet, sur une production de 101 037 120 523 Francs congolais, 601 741 233 Francs Congolais ont été dépensés pour la réparation des accidents de travail.

Au cours de la période 2008-2012, cette direction provinciale dépense une moyenne annuelle de 2 397 375 Francs congolais variant entre 759 Francs congolais et 131 056 100 Francs congolais. En considérant l'évolution annuelle de la production et des dépenses pour la réparation des accidents de travail, on constate que l'année 2010 a été particulière pour la Direction. En effet, la production la plus importante de cette Direction, de même que ses dépenses les importantes engagées pour la réparation des accidents de travail ont été obtenues en 2010.

Le secteur des mines est le secteur qui a reçu la plus importante part (82,3%) des dépenses de cette direction des dépenses engagées par cette Direction pour la réparation des accidents de travail sur la période 2008-2012. Il est suivi de l'Administration (8,8%) et du secteur des BTP (7,3%). En effet, c'est dans trois secteurs d'activités que l'on note plus d'accidents de travail dans la province de Katanga, notamment dans le secteur minier.

Pour l'ensemble de la RD Congo, la Direction Générale de l'Institut National de Sécurité Sociale et ses Directions provinciales ont réalisé 387 991 507 304,61 Francs Congolais du 1<sup>er</sup> Janvier 2008 au 31 Décembre 2012. Les dépenses de paiement pour la réparation des accidents de travail en nature et en espèces représentent 0,18% des coûts directs par rapport aux accidents de travail sur 5ans.

Par contre, une étude similaire menée sur 10 ans par le Secrétariat du Ministère du travail et de la sécurité sociale (MTSS) du Burkina Faso montre que le coût des réparations est assez élevé (20%) (Prestations en nature, prestation en espèce) (2).

En RD Congo, les rapports des dépenses sur les financements des risques professionnels au niveau national et au niveau provincial sont respectivement de 1,48% et 4,96%. Le rapport de prise en charge (travailleur actif sur cas traité) est égal à 1 cas pour un total moyen estimé à 1380 travailleurs.

Les frais ne semblent être payés aux victimes d'accident de travail en fonction ni de leur secteur d'activité, ni du lieu de survenance de l'accident, ni de leur âge. Cela s'explique dans la mesure où la plupart des législations au monde, le calcul de ces frais se fait en considérant le salaire de base de la victime. Autrement dit, la victime est indemnisée selon sa capacité à contribuer aux fonds de l'INSS. Le montant de ces frais peut se révéler très insignifiant au regard de l'ampleur des dégâts enregistrés sur la victime.

## **7.8 AUTRES INDICATEURS DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**

Il s'agit du taux de fréquence, de l'indice de fréquence, du taux de gravité et de l'indice de gravité.

Mais, notre étude, par manque des données relatives au nombre total d'heures travaillées, au nombre d'accidents de travail avec arrêt et au nombre des salariés, n'a pas pu calculer le taux de fréquence et l'indice de fréquence. Cette situation s'explique par le manque d'un personnel suffisamment formé en la matière pour nous fournir les éléments nécessaires à la réalisation de cette partie d'étude. Il en est de même de manque du nombre d'heures travaillées et du nombre d'accident de travail avec arrêt et du nombre de salariés pour nous permettre de calculer le taux de gravité et d'indice de gravité.

C'est au regard, de cette situation que nous avons décidé d'apprécier le taux de décès suite aux accidents de travail. Ce taux est déterminé en rapport le nombre annuel de décès au nombre annuel d'AT que l'on multiplie par cent.

$$\text{Taux de décès} = \frac{\text{Nombre de décès par an}}{\text{Nombre d'AT}} * 100$$

*Équation 1. taux de décès*

Les AT entraînent souvent des lésions graves pouvant aller parfois aux décès. Dans les résultats de notre étude, le taux de décès a considérablement fluctué entre 6,1% et 8,2% au cours de la période 2008-2012.

Les années de fluctuation correspondraient à une difficulté de maîtrise des risques d'AT les 4 premières années de notre étude avec l'éclosion des activités minières. La régression du taux en 2012 à 6,2% peut s'expliquer par une prise de conscience des acteurs de prévention suivie d'une réponse appropriée en termes de prise des mesures conséquentes de prévention.

La situation est analogue dans presque tous les pays d'Afrique alors qu'en Europe le taux des décès résultant d'accidents du travail a diminué de 3%; il est ramené à 5 décès pour 100 000 personnes soit 0,005%.

Ces progrès ont pu être obtenus en Europe grâce à une approche plus unifiée de la sécurité et de la santé. Les partenariats secteurs publics, secteurs privés, étayés par des conventions collectives et un système de suivi des accidents ont permis l'amélioration de la santé de travail en temps.

## **8 CONCLUSION**

De 2008 à 2012, le nombre d'accidents de travail déclarés à l'Institut National de Sécurité sociale dans la province du Katanga ont évolué en dents de scie. Le cumul de ces cas d'accidents s'élève à deux cent cinquante et un (251). Dans la province du Katanga I, la fréquence moyenne est de 0,08% tandis qu'elle est de 0,01% au niveau national au cours des 5 ans dernières. Parmi ces cas, on note en moyenne par an 3,6 cas décès, environ 0,64 cas d'amputation et 2,16 cas de séquelles au niveau provincial. Cette situation est déplorable au regard des potentialités économiques et intellectuels dont elle dispose.

Le secteur minier qui constitue la principale pierre angulaire de l'économie de la RD Congo en général et en particulier de la Province du Katanga est le secteur qui enregistre le plus de cas d'accident. Les conséquences sociales voire psychosociales de ces accidents de travail constituent inéluctablement une source de déséquilibres familiaux. Ainsi, le manque de notions sur les risques professionnels en général, dans l'ensemble des structures formelles et informelles, interpelle les acteurs du monde de santé au travail, notamment l'Organisation du travail et les spécialistes en santé au travail. L'implication de ces acteurs permettra de prévenir et d'éviter nombre de cas d'accidents.

## REFERENCES

- [1] G., Ejkmans. Le Programme de santé au travail au siège de l'Organisation Mondiale de la Santé:the Global OccupationalHealth Network. Genève : OMS, 2003.
- [2] MTSS, Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (Burkina Faso) :. Analyse des données travail et sécurité sociale. Ouagadougou : MTSS, 2008.
- [3] INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE (France). Les risques professionnels dans le bâtiment et les travaux publics: travail et sécurité. Paris : INRS, 1995.
- [4] A., AhouaNogbou. Améliorer la collecte des données : la diffusion des données relatives aux maladies professionnelles. Notification et enregistrement des maladies professionnelles. <http://japrp.cylaya.net/wp-docs/c>. [En ligne] 2013. [Citation : 2014 08 02.] <http://japrp.cylaya.net/wp-docs/c>.
- [5] Institut National de la Recherche et de Sécurité. Institut National de Statistiques, des accidents et des maladies liés au travail. Paris : INRS, 2013.
- [6] Fonds des Accidents de Travail : Evolution des accidents du travail de 1996 à 2004. Kinshasa : FAT, 2006. Rapport officiel.
- [7] Brun A., Simons J. Accidents de travail : description et analyse. Paris : INSERM, 1997.
- [8] Travail, Bureau International du. Bureau InternatiLa déclaration et la surveillance des lésions professionnelles. journal du BIT. 1999, Vol. 13, 4, pp. 233-248.
- [9] Centre National de Sécurité Social (Burkina. Annuaire statistique. Ouagadougou : s.n., 2006.
- [10] Institut National de la Statistique et des Etudes Economique. Les accidents du travail. 19. Institut National de la Statistique [En ligne] 2012. [Citation : 02 08 2014.] <<http://www.inrs.fr/accueil/header/actualites/statistiques-ATMP-2012.html>.
- [11] Gosselin. La gestion des coûts de la santé et de la sécurité du travail en entreprise : une recension des écrits. <http://pistes.revues.org/3209>. [En ligne] 2010. [Citation : 02 08 2014.] 20. Gosselin M. La gestion des coûts de la santé et de la sécurité du travail en entreprise : une r<http://pistes.revues.org/3209>.
- [12] NICAISE, MEDE. La réglementation du travail au Bénin. 2ème . Cotonou : Traité pratique du droit et de la relation de
- [13] Caisse Nationale de Sécurité Sociale de Côte. Risque Professionnel et santé au travail. Abidjan : Le Patriote, 2013.
- [14] TRAVAIL, AGENCE EUROPEENNE POUR LA SECURITE ET LA SANTE AU. Prévention des accidents de travail. Bruxelles : s.n., 2002.
- [15] Martin, Baril. Robert Sauvé en Santé et en Sécurité au Travail. St-Martin : Éditions St-Martin, 1993.
- [16] (INSEE), INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES. Lles accidents de travail: publications et services. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (INSEE). Paris : INSEE, 2012.
- [17] (AISS), ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SECURITE SOCIALE. ASSOCIATIOAccidents de travail : instaurer une culture de la prévention en Afrique, l'information santé au quotidien. Genève : AISS, 2007.